

# Programme d'aides visuelles

**Le programme d'aides visuelles s'adresse aux personnes couvertes par le régime d'assurance maladie du Québec et ayant une déficience visuelle. Ces personnes peuvent avoir une basse vision ou être fonctionnellement aveugles.**

**Le programme prévoit le prêt d'aides visant à soutenir leurs activités de lecture et d'écriture, et à faciliter leur orientation et leur mobilité, notamment dans un contexte d'apprentissage ou dans l'exercice d'une activité rémunérée ou bénévole.**



**Si vous êtes admissible au programme, vous pourriez bénéficier, par exemple, d'un prêt d'aides, telles que des appareils de grossissement de caractères, des systèmes vocaux ou, encore, favorisant l'utilisation du braille. Vous pourriez aussi recevoir un montant forfaitaire pour l'entretien d'un chien-guide.**

## Comment obtenir des aides visuelles

1. Vous devez faire une demande dans un établissement signataire d'une entente avec la Régie et spécialisé dans la réadaptation des personnes ayant une déficience visuelle.
2. Au terme de l'évaluation de votre déficience et de vos besoins, si vous répondez aux critères du programme, des aides visuelles vous seront prêtées.
3. Une formation vous sera ensuite offerte pour vous permettre d'utiliser adéquatement vos aides visuelles.

## Réparations et remplacement

Le guide *Ce que vous devez savoir sur les aides visuelles qui vous sont prêtées* vous sera remis par l'établissement. Il vous fournira les informations nécessaires sur les réparations et le remplacement des aides visuelles.

Le contenu de ce document est disponible en braille, sur cédérom, sur le site de la Régie ainsi qu'à l'Audiothèque, un service d'information vocale pouvant être joint au 418 627-8882, au 514 393-0103 ou au 1 877 393-0103.

La liste des établissements reconnus spécialisés dans la réadaptation pour les personnes ayant une déficience visuelle est disponible sur notre [site Web](#) :



[www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca) > Citoyens > Programmes d'aide  
> Aides visuelles > Liens utiles > Liste des établissements

## **POUR PLUS D'INFORMATION**

Nous vous invitons à consulter notre site Internet.

**[www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)**

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements par téléphone.

À Québec : 418 646-4636

À Montréal : 514 864-3411

Ailleurs au Québec : 1 800 561-9749

### **Pour nous écrire**

Régie de l'assurance maladie du Québec

Case postale 6600

Québec (Québec) G1K 7T3

### **Nos heures d'ouverture**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi : de 10 h à 16 h 30

En dehors des heures d'ouverture, les numéros de téléphone vous donnent accès à un système automatisé de renseignements.